

LA LEUCOSE BOVINE ENZOOTIQUE EN FRANCE
en 1984

B. GAILLOT et H. DORCHE*

RESUME : L'incidence de la leucose bovine enzootique, sa répartition géographique et sa physionomie dans les cheptels infectés sont décrites pour l'année 1984.

SUMMARY : Incidence and geographical repartition of bovine leukosis in France during 1984 are there shown, as well as its physionomy in infected herds.

* * *

En matière de leucose bovine enzootique, les seules données disponibles au plan national intéressent les élevages où la maladie est apparue en 1984 sous la forme clinique (réputée contagieuse) ; les informations statistiques et épidémiologiques relatives à la leucose bovine enzootique sous la forme latente (la plus répandue), en l'absence de symptômes ou de lésions caractéristiques, restent encore trop fragmentaires et ponctuelles pour justifier une description convenable au niveau du pays.

Cette situation découle directement et très logiquement de la nature du programme de lutte mis en place au début de l'année 1983, programme limité au dépistage de la maladie et à l'assainissement éventuel des cheptels de provenance ou d'appartenance des animaux présentant une forme tumorale.

C'est donc sous cet aspect que nous décrirons, à partir des informations statistiques recueillies et traitées par la Direction de la Qualité (Service Vétérinaire de la Santé et de la Protection Animales), la leucose bovine enzootique en France en 1984 en abordant successivement l'incidence de la maladie, sa répartition géographique et sa physionomie dans les cheptels infectés ou ayant pratiqué l'éradication.

I. INCIDENCE DE LA MALADIE EN FRANCE

Du 1er janvier au 31 décembre 1984, 548 foyers nouveaux de leucose bovine enzootique ont été déclarés par les Services Vétérinaires contre 365 en 1983 soit une augmentation de près de 70 % des déclarations.

Dans ces nouveaux foyers un total de 6 251 bovins "malades" ont été recensés (contre 2.500 en 1983).

* Ministère de l'Agriculture, Direction de la Qualité, Service Vétérinaire de la Santé et de la Protection Animales, 175 rue du Chevaleret, 75646 Paris Cedex 13.

Le vocable animal "malade" regroupe les animaux cliniquement atteints porteurs de tumeurs et tous les bovins présentant une sérologie positive lors des dépistages initiaux dans les foyers.

Le tableau I rappelle ces différentes données ainsi que le nombre des départements où la maladie a été identifiée en 1983 et 1984.

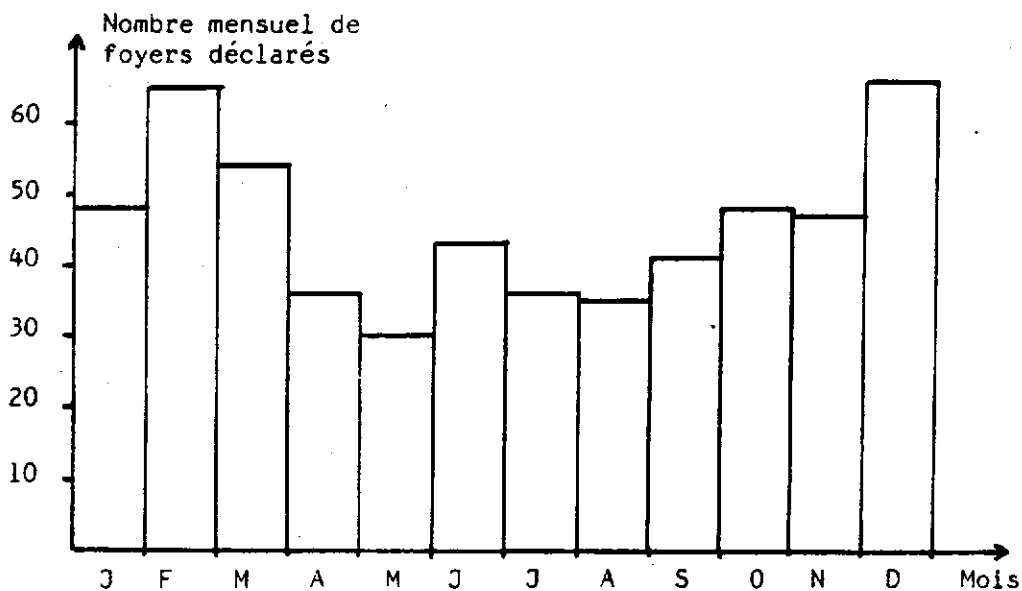
Tableau I : (Source Bulletin Sanitaire)

ANNEE	Nombre de foyers	Nombre de "malades"	Nombre de départements
1983	365	2.500	52
1984	548	6.251	64

La forte augmentation des chiffres enregistrée en 1984 traduit incontestablement une sensibilisation importante du monde de l'élevage à la leucose bovine enzootique et démontre l'intérêt que suscite le plan de lutte en vigueur après une courte période d'expectative et d'organisation.

Des fluctuations saisonnières relativement importantes ont été observées lors de la déclaration de foyers nouveaux au cours de l'année 1984, le maximum se situant pendant la période hivernale : janvier, février, mars et décembre (figure 1).

Figure 1 : Nombre mensuel de foyers déclarés en 1984.



II. REPARTITION GEOGRAPHIQUE DE LA MALADIE

Les foyers de leucose bovine enzootique sont recensés dans une soixantaine de départements au total, soit plus de la moitié du territoire (figure 2), mais il existe de très fortes disparités entre eux.

Les zones les plus affectées par la leucose bovine enzootique demeurent incontestablement le nord-est et le sud-ouest et à moindre degré l'extrême-ouest (Bretagne).

Au nord-est, les départements des Ardennes, de Marne, Haute-Marne, de Meurthe-et-Moselle, Meuse, Moselle totalisent à eux seuls 201 foyers, soit près de 40 % de l'ensemble des foyers déclarés en France en 1984. Le nombre d'animaux "malades" (porteurs de tumeurs et à sérologie positive) dépistés dans ces six départements est de 2.935 soit 47 % de l'ensemble (figure 3).

Certaines régions semblent totalement épargnées par la maladie sous sa forme tumorale tout au moins. Il s'agit en particulier du sud-est, région où l'élevage bovin est peu répandu ainsi que du centre et d'une partie du centre-ouest.

Remarque : les valeurs qui sont mentionnées figure 2 et figure 3 méritent d'être rapportées à l'effectif de bovins par département âgés de 12 mois et plus (figure 4).

III. PHYSIONOMIE DE LA MALADIE DANS LES CHEPTELS INFECTES

a. Les cheptels pris en charge par les Services Vétérinaires au 31.12.84

Les renseignements recueillis lors des opérations de lutte menées en France au cours de l'année 1984 (tableau II) nous permettent d'évaluer l'effectif moyen dans les cheptels infectés à environ 62 bovins âgés de 12 mois et plus au moment où la forme tumorale de leucose bovine enzootique est constatée. Il s'agirait donc le plus souvent de grands troupeaux. En effet, il convient de noter que pour l'ensemble du pays plus de 17.850.000 bovins de plus de 12 mois sont recensés dans plus de 648.000 cheptels, ce qui représente moins de 30 têtes par élevage.

Tableau II : Cheptels infectés de L.B.E. en 1984.

Nombre de cheptels bovins placés sous arrêté préfectoral portant déclaration d'infection	391
Nombre de bovins âgés de plus de 12 mois dans ces cheptels	24.498
dont bovins infectés	6.926
Nombre de cheptels bovins placés sous contrôle des Services Vétérinaires après levée de l'arrêté d'infection .	446
Nombre de bovins âgés de plus de 12 mois dans ces cheptels.	21.202
dont bovins infectés	1.791
TOTAL des CHEPTELS pris en charge	837
TOTAL des ANIMAUX pris en charge	45.700

Dans les cheptels infectés de leucose bovine enzootique, la maladie revêt les aspects suivants :

Figure 3 : Leucose bovine enzootique : nombre de "malades" dans les foyers (Total : 6251).

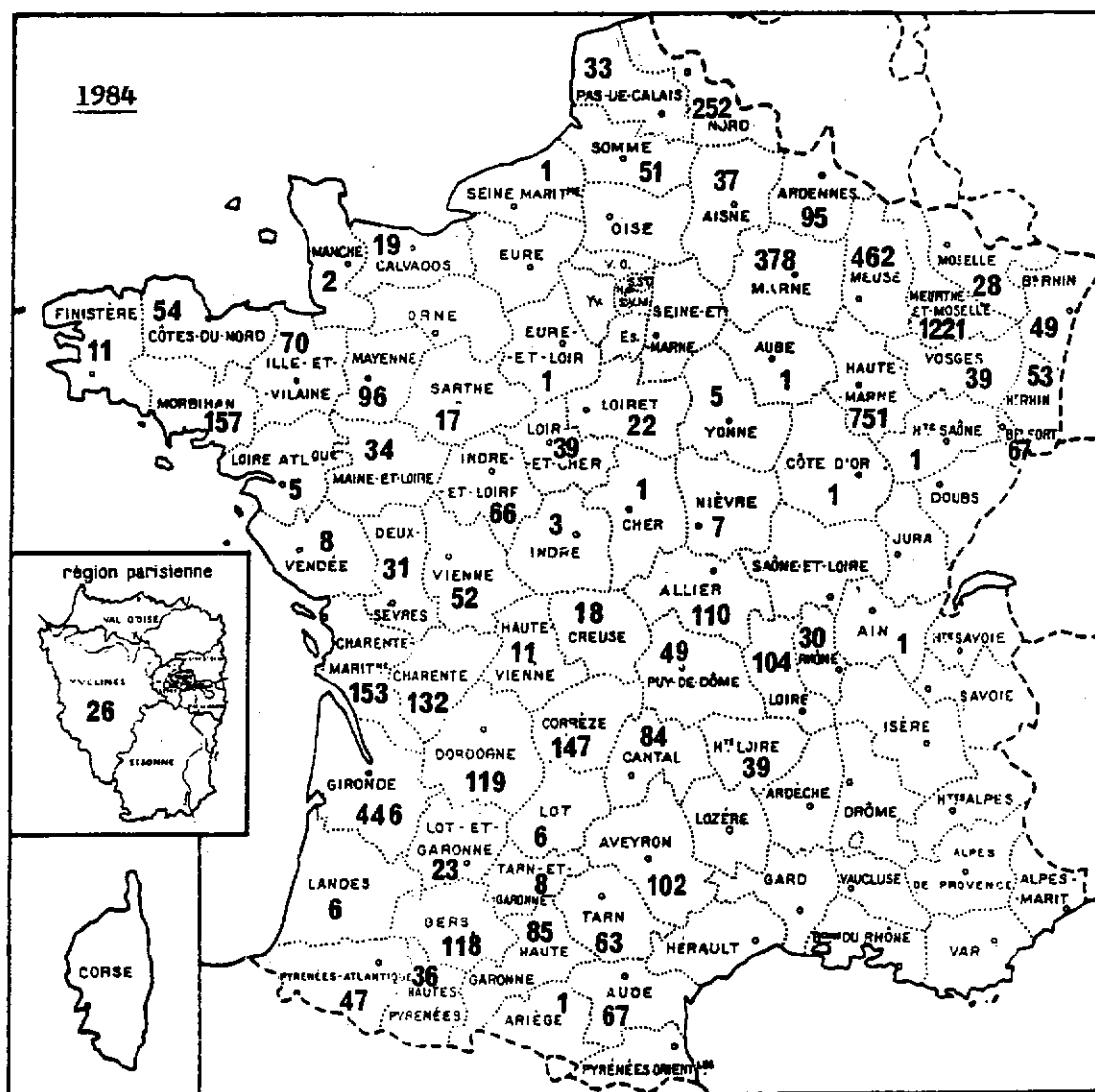
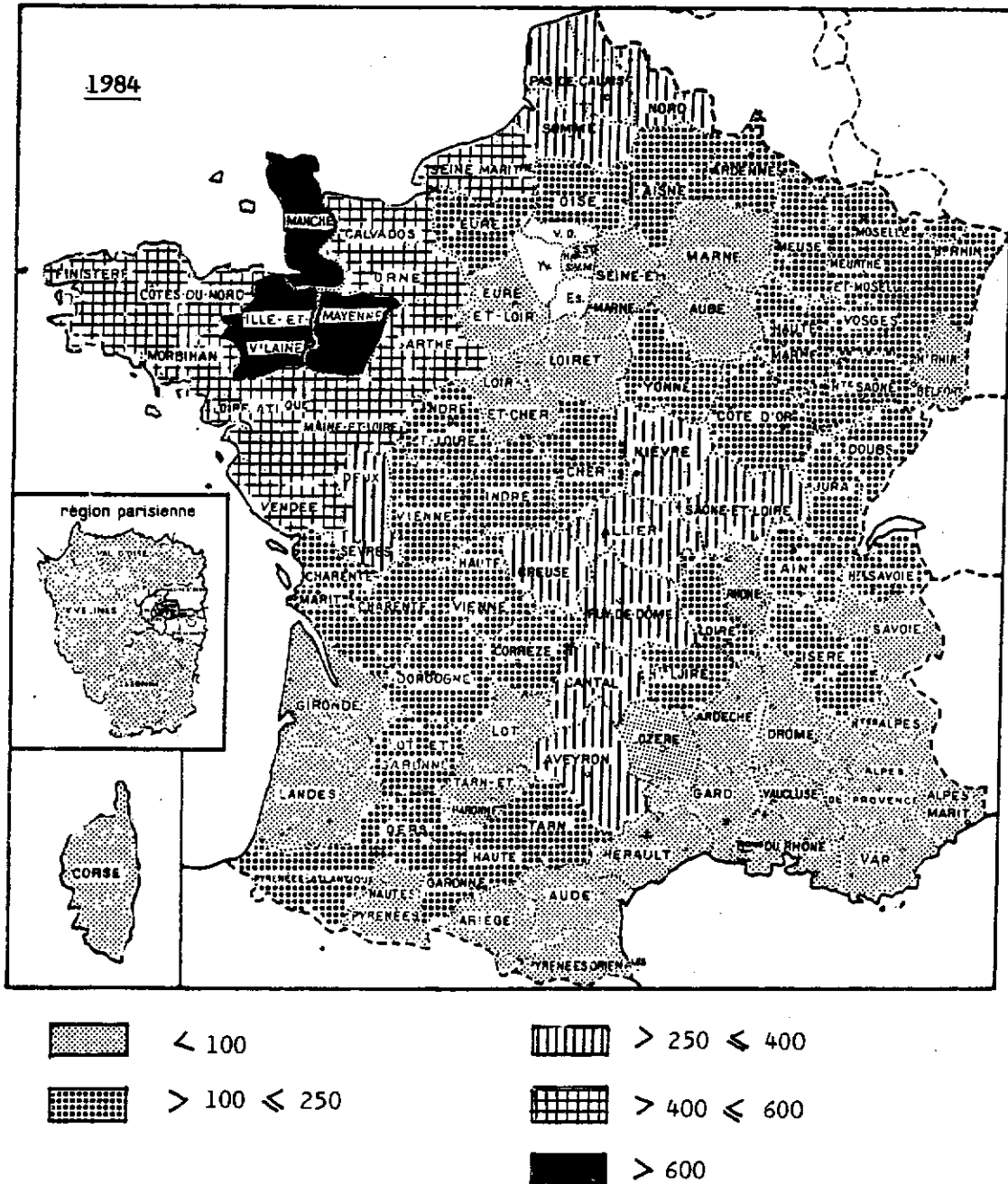


Figure 4 : Leucose bovine enzootique : Nombre de bovins (en milliers de têtes) de plus de 12 mois/département.



- . dans une très forte majorité de cas (90 %) un seul animal est trouvé porteur de tumeur, le plus souvent au cours de l'inspection systématique des carcasses à l'abattoir,
- . le premier examen sérologique de dépistage effectué dans le cheptel de provenance d'un animal porteur de tumeur révèle un taux d'infection de 28 % des animaux âgés de plus de 12 mois,
- . les contrôles sérologiques pratiqués ultérieurement à (6 - 12 - 18 mois) dans les cheptels mis sous surveillance après élimination des animaux malades décelaient encore 8,5 % de sujets positifs dans les effectifs conservés.

b. Eliminations effectuées dans les cheptels infectés au cours de l'année 1984

Le tableau III précise les données concernant les mesures d'abattage entreprises dans les troupeaux atteints de leucose bovine enzootique, sur l'année 1984.

Tableau III : Elimination des animaux dans les troupeaux infectés.

	Nombre de cheptels concernés	Nombre d'animaux éliminés			TOTAL
		Nombre d'animaux porteurs de tumeurs abattus	Nombre d'animaux non porteurs de tumeurs à sérologie positive abattus	Nombre de contaminés abattus	
Abattages partiels	606	573	4.039		4.612
Abattages totaux	58	50	1.461	1.554	3.065
TOTAL	664	623	5.500	1.554	7.677

Nous constatons que 8,7 % des cheptels concernés par des mesures d'abattage ont été éliminés en totalité ; leur taux d'infection se trouvait voisin de 50 % au moment de l'éradication. La répartition des animaux abattus s'établit comme suit :

- 8,1 % étaient porteurs de tumeurs
- 71,7 % étaient infectés sous forme latente
- 20,2 % étaient simplement contaminés.

Remarque : près de la moitié des cheptels soumis à des mesures d'abattage en 1984 ont été dépistés en 1983, le délai réglementaire pour l'élimination subventionnée étant de 6 mois.

CONCLUSION

Bien que les éléments de description dont nous disposons demeurent insuffisants pour apprécier l'étendue et la répartition exactes de la leucose bovine enzootique sous toutes ses formes en France, ils confirment néanmoins dans leurs grandes lignes les connaissances épidémiologiques acquises par le passé sur cette maladie.

Ils apportent en outre certaines informations plus précises sur le développement souvent important de l'infection dans les cheptels où émerge la forme tumorale, qui constitue le point de départ des opérations de dépistage et d'assainissement.

Malgré une mise en place relativement récente (début 1983) du plan minimal de lutte contre la leucose bovine enzootique, qui n'a pas rappelons-le, vocation d'aboutir à l'éradication de la maladie en France, nous constatons l'intérêt grandissant qu'il suscite auprès des milieux de l'élevage.

L'adoption à l'échelon national d'un dispositif réglementaire visant à limiter la propagation de la maladie par le biais des transactions d'animaux notamment, ainsi que l'élaboration de programmes de prophylaxie ou d'épidémiologie-surveillance départementaux ou régionaux basés sur le volontariat, devraient permettre, dans un premier temps, d'améliorer la connaissance de la situation sanitaire réelle du pays et, à moyen terme, de réduire l'incidence de la leucose bovine enzootique, en particulier dans les territoires les plus infectés.

*
* * *